

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Rentrée 2018 / 2019

auprès du secrétariat de mairie du 11 mai au 2 juin 2018.

ÉCOLE MATERNELLE

→ Inscription des enfants nés en 2015 et nouveaux habitants.

Les parents doivent produire leur livret de famille (**original + copie**), le carnet de santé de l'enfant (**original + copie des pages de vaccination**), et un justificatif de domicile (**Attention** : seuls les justificatifs de domicile suivants seront acceptés : facture EDF, Gaz, Eau, Avis d'imposition ou Taxe foncière ou Taxe habitation).

Un certificat de radiation est demandé si l'enfant était inscrit dans une autre école.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

→ Inscription des enfants pour le CP et nouveaux habitants.

Les parents doivent produire leur livret de famille (**original + copie**), le carnet de santé de l'enfant (**original + copie des pages de vaccination**), un justificatif de domicile et le certificat de radiation de l'ancienne école s'il y a lieu.

(**Attention** : seuls les justificatifs de domicile suivants seront acceptés : facture EDF, Gaz, Eau, Avis d'imposition ou Taxe foncière ou Taxe habitation).

Veillez croire à l'expression de mes meilleures salutations.

Le Maire,
Édith ANDOUVLIE